

Mercredi 14 octobre 2015 – 20 heures – Cantine, école Ferdinand BUISSON.

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire.



Présentation des adjoints présents, soit :

- LAVALLART Patrick, *Adjoint*, Affaires scolaires et périscolaires - Jumelage
- LOUBRIAT Anne, *Adjointe*, Environnement
- MEYNARD Daniel, *Adjoint*, Association et Politique culturelle
- MIRANDE Jean-Jacques, *Adjoint*, Travaux – Habitat – Urbanisme – Déplacements

Je vous présente Nicolas et Gauthier qui travaillent au Conseil Départemental au titre du Service Civique. Ils sont chargés de communiquer et de nous informer sur le dossier « moustique tigre ». Après un court exposé, ils se tiennent, en fin de réunion, à votre disposition pour répondre à vos questions sur le sujet.

Dans un premier temps, nous aborderons ensemble les dossiers qui sont à l'ordre du jour sur la Commune. Dans un second temps, nous passerons en revue les points évoqués lors de la dernière réunion de quartier. Vous le verrez, des choses ont progressé, d'autres sont en cours de réalisation, d'autres enfin ne seront pas réalisées : nous sommes là pour en parler, recueillir vos suggestions et vos observations.

20H15 - EXPOSE SUR LE MOUSTIQUE TIGRE

20H35 - POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

21H - RETOUR SUR LES POINTS ABORDES LORS DE LA REUNION DU 9 FEVRIER 2015

SECURITE ROUTIERE

2 radars pédagogiques ont été achetés cette année. Placés sur la voirie, ils donnent l'impression de ne pas fonctionner les 8 premiers jours mais en réalité, ils enregistrent des données : le nombre de voitures, la vitesse réelle. Ils analysent les données engendrées par les flux de véhicules avant de se mettre en mode "prévention". Les jours suivants, le radar est mis en fonctionnement visible et vous indique ainsi à quelle vitesse vous roulez. Ces 2 radars vont « tourner » sur la Commune. D'ores et déjà et de manière générale, on note peu d'excès de vitesse : 3 à 4% au-dessus de la vitesse autorisée. Le constat, c'est également que, dès que le radar est en action, les automobilistes ralentissent de 5 à 7 km/h. L'objectif consiste à réaliser les aménagements éventuellement nécessaires. Mais aucun aménagement n'est réalisé sans que les riverains soient préalablement consultés. De plus, nous procédons à des aménagements provisoires afin d'être sûrs qu'ils soient judicieux.

Rue Jasmin : un radar pédagogique a été positionné la semaine du 21 septembre dernier afin de connaître la réalité du trafic avant d'entreprendre un éventuel aménagement.

M. le Maire (M) : avez-vous noté la présence du radar rue Jasmin ? Avez-vous constaté des modifications dans les comportements ?

Habitant (H) : oui, c'est plutôt une bonne idée de les positionner sur l'ensemble de la Commune. Cela permet une prise de conscience des automobilistes. Rue Lacordaire, il subsiste des conduites dangereuses, même à vitesse réduite : ainsi, les haies débordant sur les trottoirs obligent les mamans avec des poussettes à se déporter sur la route. Que peut-on envisager : des dos-d'âne, des chicanes, un système de sens unique, la création d'une zone 30 ? Je croise, tous les matins, des mamans avec des enfants et c'est toujours le même véhicule qui a une conduite dangereuse.

M : les haies débordantes font l'objet d'un recensement sur l'ensemble de la Commune. Ce recensement permet de demander ponctuellement la taille de haies, sous peine de sanction. La Police Municipale se met alors en rapport avec les contrevenants. Dans un prochain Passage Actuel, nous sensibiliserons les Passageois à cette question.

Avenue Kennedy : trottoirs insuffisants / stationnement gênant

M : les services Techniques se sont déplacés sur site, les trottoirs ne peuvent pas être élargis. La Police Municipale a rencontré le responsable de l'entreprise OTIS. Ce dernier s'est engagé à faire le nécessaire auprès de ses employés.

JJ Mirande : nous sommes obligés de faire des choix et les trottoirs ne sont pas une priorité. La réalité, c'est que la Commune n'a pas les moyens financiers de remettre en état les trottoirs, sauf en cas de situation dangereuse.

Rue Paul Doumer : la sortie est trop large.

M : le carrefour avec l'avenue Paul Doumer a été retravaillé. Le projet sera présenté aux riverains lors d'une réunion de concertation.

H : c'est toujours les mêmes voitures qui sont sur le trottoir, les mamans et les enfants sont obligés de descendre sur la route.

MT Fouquet (Conseillère municipale déléguée à la tranquillité publique) : actuellement, la Police Municipale avertit les contrevenants en déposant des « papillons » sur les pare-brise. Dans un second temps, elle verbalisera.

H : mais qu'attendez-vous ?

M : nous ne voulons pas prendre les gens « en traître ». Par ailleurs, la Commune compte 80 kms de voirie et nous ne pouvons pas traiter tous les quartiers en même temps. Nous avons procédé ainsi route de Nérac : bien sûr, il y a eu des mécontents mais les mamans concernées, elles, ne sont pas venues se plaindre.

H : rue Paul Doumer, on n'a pas le droit de se garer sur les trottoirs, mais au Passage on ne peut stationner que sur les trottoirs ou sur la chaussée. Il faut accepter le stationnement sur la chaussée.

M : le Code de la route précise qu'il est interdit de se garer sur le trottoir. Stationner sur la voirie est autorisé tant que vous ne gênez pas la circulation.

H : il y a un problème rue Paul Doumer : il y a un virage et le stationnement est gênant.

M : nos échanges illustrent bien la complexité du problème : il nous faut faire avec la voirie existante.

JJ Mirande : la Commune compte près de 160 km de trottoirs, souvent de faible largeur et en mauvais état. Des actions pédagogiques sont menées par les policiers municipaux et ils

seront, dans quelques temps, moins indulgents avec les gens qui ont une place de parking ou une place de midi et qui se garent sur le trottoir ou sur la rue.

H : je balade en poussette mon petit-fils, une voiture est toujours garée sur le trottoir, j'avais pris une photo et l'avais envoyée au Maire précédent mais il ne m'a jamais répondu. En revanche, il avait répondu au Petit Bleu.

M : vous avez raison, la rue Paul Doumer est à retravailler.

H : c'est plus dangereux qu'avant, avec les bandes qui sont tracées par terre, on se retrouve face à face.

M : à cet endroit, c'est le stationnement gênant qui est en cause mais pas l'aménagement. Auparavant, sans marquage au sol, c'était réellement très dangereux. Aujourd'hui, il faut achever la sécurisation de ce carrefour en empêchant le stationnement.

H : la bande jaune doit être prolongée.

M : c'est bien possible, la dernière étape consiste à aller mettre de l'ordre au niveau du stationnement.

Logements-foyer de Burges : la traversée au niveau de cette structure n'est pas adaptée aux contraintes de sécurité.

JJ Mirande : la réalisation d'un passage protégé et le traitement de l'accessibilité du trottoir sont prévus en 2016. On n'utilisera pas les haricots qui ne sont plus adaptés.

Rue Paul Langevin : le sens interdit est pris régulièrement à contresens ; la Police Municipale est présente mais cela ne suffit pas. Par ailleurs, les gens se garent n'importe où et c'est très dangereux. Il faudrait des sanctions.

M : c'est à la suite de la demande formulée par l'ensemble des participants à la réunion de quartier de Ganet que nous avons publié dans le Passage Actuel un rappel de la réglementation sur le bruit. Si vous en êtes d'accord, nous conduirons, dans un prochain Passage Actuel, une action de prévention et de mise en garde sur les problématiques routières (respect du sens interdit et des règles de stationnement) avant de passer aux sanctions. La Police Municipale conduira auparavant une campagne de sensibilisation.

JJ Mirande : cela dit, un aménagement de la rue Paul Langevin va être engagé.

H : j'habite rue Paul Langevin, cette entrée est-elle pour les enfants ?

M : à l'origine, pas du tout.

H : il y a un panneau « sens interdit sauf riverains, service uniquement ». Le matin, cette entrée, ne devrait donc pas être une entrée. Quand les policiers municipaux sont présents, ils regardent mais il ne se passe rien.

M : ce que vous dites est incontestable, mais cela fait des années que ces comportements sont tolérés et les habitudes sont difficiles à changer. Une chose est certaine : quelle que soit la solution, il y aura des contraintes.

Avenue des Pyrénées : mise en place du feu récompense avec bouton poussoir piétons et implantation du radar pédagogique. Le renforcement de la signalisation verticale est prévu en 2016. La neutralisation physique des places de stationnement à la sortie de la rue Jean Jaurès/Agence postale est prévue en 2016. L'implantation de places de stationnement handicapé est à l'étude de part et d'autre du carrefour Pyrénées/Camille St Saëns et Kennedy.

JJ Mirande : une réflexion est menée par les services municipaux et le Conseil Départemental quant au traitement de l'axe carrefour Victor Duruy/rond-point de Beauregard afin de lui ôter son aspect « voie routière » et lui donner un style « rue » avec rétrécissement des voies, sécurisation des passages protégés, pistes cyclables et îlot central. S'agissant des travaux actuellement en cours qui relèvent de l'Agglomération Agenaise (AA), 15 jours avant le commencement du chantier, les services municipaux n'étaient pas prévenus et nous avons alors insisté pour qu'une information soit effectuée auprès des riverains et commerçants. En ce qui concerne le suivi des travaux : sachez qu'un ouvrage béton a été trouvé au niveau du triangle impasse Paul Verlaine ce qui a entraîné du retard dans l'exécution du chantier. Une mise en place de stationnements sera réalisée au niveau des feux tricolores. Nous prévoyons également la création d'une bande centrale qui permettra de rentrer chez soi quel que soit le sens où l'on arrive. L'implantation du feu "récompense" n'a pas encore été décidée par l'AA.

Rue Jasmin : l'élargissement du giratoire de Beauregard a permis d'améliorer la sécurisation de la traversée piétonne et cyclable. En revanche, pour le Pont de Beauregard, il s'agit d'un aménagement conséquent dont l'engagement dépend uniquement de l'Etat.

Parking rue Lavinal : des travaux de marquage ont été réalisés cet été. De plus, le stationnement se fait dorénavant sur la partie gauche, dégagant ainsi la visibilité le long de la haie. Les arbustes seront taillés au droit des passages piétons.

H : rue Paul Langevin, existence d'un cèdre qui prend la moitié du jardin de ma voisine. Une lettre a été adressée à la Mairie mais pas de réponse.

JJ Mirande : le courrier a été reçu. Mais nous sommes face à la problématique suivante : il y a les riverains qui veulent couper l'arbre et ceux qui s'y opposent. Nous sommes bien conscients de la situation mais il nous faut également veiller à conserver des zones de fraîcheur sur la Commune. Cela dit – et c'est le cas du cèdre – certaines essences d'arbres repoussent avec encore plus de vigueur lorsqu'on les taille.

H : venez le voir, il est à 2 mètres de sa fenêtre de cuisine.

JJ Mirande : je le connais.

M : on s'aperçoit qu'il y a une problématique générale sur la Commune : certaines essences, plantées dans les années passées, se révèlent aujourd'hui inadaptées au milieu urbain. D'autres sont vouées à disparaître : il en est ainsi des platanes, devant la mairie, qui sont malades. Nous allons devoir les éliminer. Quoi qu'il en soit, s'agissant du cèdre que vous évoquiez, il est anormal que l'on n'ait pas répondu.

JJ Mirande : nous avons pris le parti de nous rendre sur place.

Rue Victor Duruy (entre la rue Camille St Saëns et l'avenue des Pyrénées) : dangerosité pour les piétons, en raison d'une haie débordante d'un côté et de l'autre côté la présence d'un poteau EDF avec un boîtier métallique à mauvaise hauteur.

M : la Commune a un projet pour élargir cette portion de voie et améliorer la visibilité. Elle a déjà commencé à acquérir certaines parcelles dans ce but.

Nouvelle caserne des pompiers : quel sera l'itinéraire utilisé par les véhicules d'intervention ?

M : principalement l'avenue de l'Aéroport, étant entendu que la rue Victor Duruy ne sera pas empruntée pendant les périodes d'entrées et de sorties du collège.

Sortie résidence Tounis : aucune visibilité à gauche en raison de la présence d'une haie.

M : un état des lieux des haies débordantes est en cours sur l'ensemble de la Commune.

Devenir des feux clignotants à la sortie des Hauts de Garonne :

M : ce feu n'est plus alimenté, le comptage a été supprimé par l'Agglomération d'Agen. Ce feu sera remplacé par le feu « récompense ».

VOIRIE

Travaux rue Victor Duruy :

M : la troisième tranche des travaux d'aménagement de la rue Victor Duruy, section comprise entre la rue Théophile de Viau et la rue Camille Saint Saëns, est inscrite au programme pluriannuel d'investissement (PPI) de l'Agglomération d'Agen pour 2016/2020.

Rue Paul Langevin :

JJ Mirande : en ce qui concerne la problématique de débordement des égouts, sachez que l'AA a inscrit dans son PPI la réhabilitation du réseau public d'assainissement rue et impasse Paul Langevin. Mais nous ne pouvons pas donner de date précise car c'est l'AA qui est maître d'ouvrage.

Quant au grillage, une réfection partielle est prévue avant la fin de l'année.

H : grillage : cela n'a toujours pas été fait et entre 16 et 18 heures, les enfants viennent jouer et peuvent se blesser.

JJ Mirande : cela a été partiellement réalisé en attendant un investissement en 2016.

H : assainissement rue Paul Langevin : en présence de forts orages, nous avons des problèmes d'inondation. Par ailleurs, les égouts n'ont jamais été nettoyés.

JJ Mirande : ceci est une compétence de l'AA. Nous faisons remonter l'info.

Trottoirs dégradés entre l'avenue de l'Aéroport et l'avenue Marc Chagall

M : nous l'avons précisé, en toute transparence, la priorité est donnée aux voiries. Les moyens financiers de la Commune ne permettent pas de traiter la réfection des trottoirs.

H : rue Victor Duruy : présence de trous sur les trottoirs. Ça revient cher de boucher des trous ? C'est dangereux.

JJ Mirande : c'est bien noté, les trous seront rebouchés.

Les personnes à mobilité réduite (PMR) ne peuvent descendre des bus.

M : la mise en conformité des arrêts de bus relève des compétences de l'AA.

Rochebrune : absence de marquage des places de stationnement.

M : le marquage au sol a été effectué.

H : absence de marquage au niveau du 95

JJ Mirande : c'est noté

Rue Ambroise Paré : voirie en mauvaise état.

M : des travaux de réfection de cette voie ne sont pas prévus dans le programme d'investissement de la Commune.

Rue Corvisart : l'incorporation de ces deux voiries dans le domaine public communal est normalement prévue pour la fin de l'année 2015.

Rue Arthur Rimbaud : au n°2, présence d'un gros plot jaune avec le panneau « interdit de tourner à gauche, est-il possible de mettre une signalisation plus discrète ?

JJ Mirande : le plot jaune a été mis en place lors des travaux de modification de l'aménagement. Il est envisageable de construire un ilot en dur pour poser ce panneau de manière définitive mais après les travaux qui sont en cours de réalisation par l'AA.

H : un arbre a été arraché laissant une bordure en petites pierres qui gêne les manœuvres.

JJ Mirande : je suis au courant, la souche est plus moins encastrée dans le mur du voisin. Par précaution, les services Techniques n'ont pas voulu y toucher.

Rue Albert Schweitzer : l'AA n'a pas prévu de travaux de mise en conformité des eaux pluviales. Aucune action de réfection des trottoirs n'est prévue.

H : les abords de la Ferme d'Estrades ne sont pas entretenus.

JJ Mirande : les services ont procédé à l'entretien, le coffre des PTT a été également déplacé.

Rue Sadi Carnot : goudronnage du chemin piétonnier entre le 9 et le 11 :

JJ Mirande : il n'est pas envisagé de travaux car il n'y a pas de raccordement au réseau de collecte des eaux pluviales sur cette partie de chemin : il doit donc rester en castine pour permettre l'évacuation de l'eau.

COLLECTE DES DECHETS :

Rochebrune : problèmes liés aux poubelles mal placées et également renversées, ce qui entraîne un état sanitaire déplorable.

M : des aménagements sont effectivement nécessaires. L'AA, dont la collecte des ordures ménagères est une des compétences majeures, mène actuellement une réflexion sur l'organisation du ramassage des ordures ménagères. Ce service sera vraisemblablement revu à la baisse mais à Rochebrune il existe d'ores et déjà des problèmes d'insalubrité. J'ai fait constater cette situation par les services Techniques et saisi le bailleur social.

H : pourquoi pas des poubelles enterrées ?

M : la résidence se situe dans un domaine privé. En outre, comme je l'ai dit, la collecte des déchets relève de la compétence exclusive de l'AA. Nous sommes 5 élus communautaires du Passage d'Agen sur près d'une soixantaine, mais nous porterons, sur cette question, la parole des Passageois car l'AA souhaite réduire le service. Sachez d'ores et déjà qu'à la suite de l'action que nous avons menée, vous recevrez à nouveau, à partir du 4 janvier prochain, les calendriers sous format papier.

Tounis : les containers n'ont jamais été nettoyés. C'est horrible. On tombe sur les poubelles en rentrant chez soi.

M : nous allons demander à nouveau à Habitalys de faire en sorte que les poubelles soient isolées.

ESPACES VERTS

12, rue Pierre Loti : présence de 2 grands arbres, problème de chute de feuilles qui bouchent les gouttières. Quelle solution est à envisager : élagage ou abattage ?

M : la Commune s'inscrit dans une politique d'élagage raisonné au droit des propriétés.

URBANISME

Parc du Château de la Tour de Bonnafous : est en train d'être loti, n'est-il pas classé en zone protégée ?

M : non, le site n'est pas classé.

SERVICE DE PROXIMITE

Avenir de La Poste située rue Jean Jaurès :

M : les heures d'ouverture du bureau de poste sont une compétence exclusive de La Poste qui n'envisage pas d'heures supplémentaires d'ouverture.

Avenir de la médiathèque :

M : son avenir est bien tracé, sa fréquentation est en hausse. Elle comptabilise 1200 adhérents avec une moyenne de 60 personnes par jour, sans compter les animations ponctuelles. Nous essayons même de les externaliser. De plus, dans l'ancienne bibliothèque des Hauts de Garonne, nous avons inauguré une ludothèque qui fonctionnera 2 mercredis par mois.

INSECURITE

Point sur le désenclavement Tounis-Rochebrune :

JJ Mirande : le processus de démolition de la maison est engagé. 2016/2017 verra l'achèvement du montage financier avec l'AA.

M : afin de faire accélérer le dossier, nous souhaitons faire intervenir le Procureur de la République et le Directeur départemental de la sécurité publique. Une commission extra-municipale chargée de la « tranquillité publique » a été créée. Nous avons d'ores et déjà fixé de nouvelles plages horaires de travail de la Police Municipale. Par ailleurs nous mettrons prochainement en place les procédures de « rappel à l'ordre » et de « transaction pénale » : 4 maires du département ont déjà signé une telle convention avec le Procureur de la République. Nous serons la cinquième Commune.

Depuis l'été dernier, la Police Municipale patrouille à vélo. Ainsi, les policiers sont plus accessibles : ils vous entendent et vous pouvez donc les interpeller. De plus, des rondes nocturnes ont lieu, y compris à Tounis.

H : l'après-midi, des jeunes mangent et jettent leurs ordures sur les espaces verts.

M : cela sera abordé en réunion de travail avec la Police Municipale.

H : j'ai appelé la Police Municipale (PM) mais ils ne sont pas venus.

M : la PM a un rôle d'alerte auprès de la Police Nationale. Le Procureur a donné des instructions pour que la Police Nationale se déplace sur appel de la Police Municipale. Afin que je puisse signaler les anomalies, je vous demande de noter le jour et l'heure où la Police Nationale ne se déplace pas alors que vous faites appel à elle.

H : les élèves du collège Théophile de Viau stationnent dans les halls de la résidence.

M : un nouvel arrêt de bus de la ligne régulière a été créé au droit de l'entrée principale du collège Théophile de Viau.

Intervention de Patrick Lavallart : au Conseil d'Administration du collège, il a été rappelé que les élèves sont surveillés par les agents travaillant dans l'établissement. Il ne faut pas hésiter à leur faire remonter les problèmes rencontrés.

M : il serait utile que les résidents nous fassent savoir si la situation en rapport avec les collégiens qui stationnaient dans la résidence Tounis, s'est améliorée depuis la création du nouvel arrêt de bus.

En contrebas des Hauts-de-Garonne, il existe une ruine qui n'est pas protégée et dont les alentours accueillent des plans de cannabis.

M : la Police Municipale s'est déplacée et n'a constaté aucune forme de plantation. Le « paysan » amateur a visiblement changé de lieu de culture ou cessé son activité.

ANTENNES TELEPHONIQUES :

M : si vous avez des doutes sur la nocivité des antennes, je vous invite à écrire à l'unité territoriale de la DIREN. Ils vous communiqueront des éléments. Pour ce qui nous concerne, ce que nous savons, c'est que les équipements sont contrôlés régulièrement.

Fin de réunion 22h55

BILLET DE QUARTIER

" Dolmayrac – Tounis – Rochebrune – Hauts de Garonne "

Lundi 9 février 2015 – 20 heures – Cantine du groupe scolaire Ferdinand BUISSON.

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue dans l'école du quartier.

Présentation des adjoints présents, soit :



- BARAILLES Brigitte, 1^{re} Adjointe Personnel, Administration Générale – Affaires Démographiques - Petite Enfance
- LAVALLART Patrick, Adjoint, Affaires Scolaires et Périscolaires - Jumelage
- MEYNARD Daniel, Adjoint, Associations - Politique culturelle
- MIRANDE Jean-Jacques, Adjoint, Travaux – Habitat – Urbanisme – Déplacements
- BERNES Eliane, Adjointe, Finances, Logistique, Développement économique

La 4^{ème} réunion de quartier est ouverte. Un diaporama présente les objectifs de la Ronde des Quartiers qui s'invite dans chacun des 6 quartiers pour que notre relation devienne habituelle et régulière. Que vous soyez satisfaits ou non, il est important que vous puissiez rencontrer vos élus. Les acteurs de cette Ronde des Quartiers sont les habitants eux-mêmes, le Maire, les Adjointes. Les services municipaux, ceux de l'Agglomération ou un intervenant particulier pourront également participer, si nécessaire, aux réunions de quartier. Vous avez besoin que l'équipe municipale vous informe, mais nous avons – pour notre part – besoin d'entendre ce que les habitants ont à dire à leurs élus : en réalité vous êtes, chacun et chacune, les véritables spécialistes de votre quartier. La Commune a été divisée en 6 territoires qui ne correspondent pas aux quartiers historiques de la Commune mais qui permettent d'organiser 2 réunions annuelles par quartier. Les objectifs de la Ronde des Quartiers consistent à améliorer l'information des habitants, attirer l'attention des élus sur les préoccupations quotidiennes des habitants du quartier, lutter contre le sentiment d'abandon d'un quartier, favoriser l'accueil des nouveaux arrivants et définir ensemble les priorités de la vie du quartier. Un projet décidé ensemble vaut toujours mieux qu'une solution qui se met en œuvre sans concertation. Pour renforcer l'action de la Ronde des Quartiers, un suivi est mis en place. Le Passage Actu est désormais mensuel : il se veut être un véritable bulletin d'information des habitants de notre ville. Pour pouvoir le réaliser avec les contraintes financières qui sont les nôtres, nous avons pris le parti de le faire distribuer chaque mois, alternativement, par les services municipaux puis le mois suivant par les élus. Hormis les économies réalisées, c'est une occasion supplémentaire d'aller au-devant des Passageois. Le panneau d'information électronique est aussi un support intéressant. Le site internet de la Commune va être complètement refondé, afin de permettre notamment de faire des démarches en ligne. Le Billet de Quartier, que vous recevrez après notre réunion de ce soir, est également un lien supplémentaire avec les Passageois. Il rend compte, le plus fidèlement possible de la teneur de nos échanges. Enfin, un nouveau service municipal a été créé : il est chargé d'assurer la relation avec les habitants ainsi que la communication de la Mairie. Depuis le mois de janvier, les demandes des Passageois sont réceptionnées par ce nouveau service, permettant d'en assurer le suivi. S'agissant de notre réunion de ce soir, un formulaire est à votre disposition. Il offre à chacun la possibilité de s'exprimer après la réunion. Une fois retourné à la mairie, ce document donnera lieu à l'émission d'un accusé de réception et les points abordés seront pris en compte par l'équipe municipale, afin que dans 6 mois, nous puissions ensemble faire le constat de ce qui aura été réalisé après cette première réunion.

Monsieur le Maire invite les personnes présentes à s'exprimer, à échanger.

QUESTIONS / REPONSES

Q : Question ou point de vue formulés par un(e) habitant(e) / R : Réponse apportée par M. le Maire ou un(e) élu(e)

H : Cela fait 20 ans que je réside rue Jean Jaurès mais depuis quelques temps, le soir, j'ai très peur. A partir de 22 heures, des voitures tournent dans le quartier. J'ai entendu dire qu'il allait se passer des choses, que l'on allait démolir une maison et faire une route. Je n'en vois pas l'intérêt.

H : On souhaiterait avoir des renseignements sur les travaux qui vont se faire. C'est vrai qu'il faut désenclaver et en premier lieu sécuriser. Des caméras pourquoi pas ? Des ralentisseurs pourquoi pas ?

H : J'habite rue Victor Duruy, j'ai été "caillassé" chez moi. Je ne vois pas d'inconvénient à désenclaver mais cela ne va pas solutionner le problème, ça le déplacera.

H : Nous voudrions conserver la petite Poste située espace Pyrénées, cela nous rend bien service, défendez-nous la. On voudrait continuer d'être heureux au Passage.

R : Les agences postales sont de la compétence exclusive de la Direction de la Poste. Vous avez raison, la Poste rend un service qui est très important pour la population et c'est pourquoi nous avons négocié avec la Poste pour maintenir une activité postale au sein du snack-bar « Le Copacabana » (près de la Passerelle). S'agissant de votre bureau de Poste, le Directeur de la Poste que j'ai rencontré la semaine dernière ne m'a pas donné d'information dans ce sens. Mais nous sommes d'accord : il faut maintenir trois bureaux de Poste au Passage.

S'agissant de Tounis-Rochebrune, le projet de désenclavement est ancien. Il a été élaboré dans une perspective de tranquillité publique. L'installation de caméras et la mobilisation de policiers est nécessaire mais pas suffisante. Il faut aussi des aménagements, car il existe des configurations – comme celle actuelle de la cité, qui est en cul-de-sac – qui contribuent à l'insécurité. Une cité en cul-de-sac est un incontestable facteur d'insécurité : il y a des vendeurs de cannabis qui stationnent derrière les haies et quand la BAC fait des rondes, il lui est impossible d'appréhender les éventuels délinquants. C'est pourquoi nous avons besoin de réaliser les aménagements nécessaires pour redonner de la sécurité.

Sur un plan plus général (et c'est une nouveauté totale au Passage d'Agen) je réunis tous les trois mois le Directeur de la Sécurité Publique ainsi que le Procureur de la République (qui est le plus haut responsable de la sécurité publique dans le département) et nous faisons ensemble le point précis de la sécurité et la tranquillité dans la Commune.

Intervention H : Ce n'est pas vrai ! Vous n'allez faire que déplacer le problème !

R : Aujourd'hui, quand on construit des grands ensembles, on ne construit plus de cette façon-là. C'est très inconfortable pour des voleurs de savoir que la Police va pouvoir les poursuivre dans la rue. C'est vrai, on va déplacer le problème mais moi, ce qui m'intéresse c'est le bien-être des Passageois.

Les personnes qui posent problème viennent d'ailleurs – nous le savons tous – et leur comportement est contagieux sur les jeunes du quartier. Nous avons décidé la mise en œuvre d'un schéma de tranquillité publique, qui fera l'objet d'une convention avec le Préfet. Ce schéma comportera des actions très concrètes, avec des objectifs chiffrés. La mise en place passera par la création d'une commission extra-municipale – comportant des habitants – qui aura notamment pour mission d'observer si le désenclavement et la mobilisation de la Police arrangent la situation. Si cela se révèle nécessaire, il faudra envisager la pose de caméras, mais cela doit se négocier avec les bailleurs sociaux. Il faut que nous ayons à l'esprit que le travail de nos policiers municipaux ne consiste pas à interpellier les voyous, ils n'en n'ont pas le droit. En revanche, ils doivent être des donneurs d'alerte actifs pour la Police Nationale et assurer la prévention des comportements inciviques. L'objectif, c'est d'assurer une coopération encore plus efficace entre la Police Municipale et la Police Nationale.

Intervention H : A 22h, ils peuvent passer, il y a toujours des voyous...

R : Je l'ai souligné : il s'agit d'assurer l'intervention rapide de la Police Nationale par une complémentarité efficace avec la Police Municipale. Mais vous avez raison, nous avons trouvé une Police Municipale avec des méthodes (les plages horaires d'interventions, par exemple) qui ne sont pas adaptées au type d'insécurité auquel nous sommes confrontés.

H : Quand la nouvelle rue sera ouverte, j'ai peur que les voitures passent trop vite.

R : Il existe des aménagements de voirie contre la vitesse excessive.

H : Je veux souligner un problème de sécurité routière. La rue Jasmin, qui est parallèle à l'avenue des Pyrénées, se prête à des accélérations foudroyantes. Cette rue dessert l'école Louis Vincens et l'école de musique et sert à contourner l'avenue des Pyrénées. Une pétition vous a été adressée. On ne peut pas sortir des garages tellement les voitures roulent vite, idem pour quitter les places de parking. Les questions que l'on se pose " faut-il des contrôles radars ou des aménagements ? Limiter la vitesse à 30km/h ? Mettre en place de ralentisseurs ou chicanes ?". Il faut mettre en place quelque chose pour ces conduites dangereuses. Dix signataires pour la pétition.

R : Je souscris tout à fait à ce que vous dites, l'insécurité routière a été très négligée jusqu'ici.

Intervention J.J. Mirande : cette problématique est partagée par de nombreux quartiers du Passage. Des bouchons se créent avenue de la Marne et de Verdun et les automobilistes veulent les contourner. Les automobilistes qui viennent de Brax, Sérignac, Estillac et Moirax traversent notre Commune sans tenir compte de la limitation de vitesse à 30 ou 50 km/h. Concrètement, la pose de ralentisseurs est une solution (même si, à vrai dire, personne n'en veut devant sa maison). Les écluses sont également envisageables. Nous avons d'ores et déjà prévu de doter les services de deux radars pédagogiques. Nous pourrions les déplacer sur la Commune et engranger des données pour que l'on puisse les exploiter. Ils seront mis en place pendant 15 jours puis déplacés sur un autre point de la Commune. Avant de faire des aménagements, nous mettrons en place ces radars, avec un accompagnement de la Police Municipale. Rue de la Bénazie, une écluse a été mise en place et cela a ralenti la vitesse. Les aménagements doivent donc se faire en fonction des retours des réunions de quartiers. Les écluses posent moins de difficultés, à l'inverse des « gendarmes couchés » dont la pose doit se faire en concertation avec les riverains. Pour le percement de l'avenue Jean Jaurès, cela se fera aussi en concertation avec les riverains. A titre d'illustration, je souligne que nous avons réuni les habitants de la rue Gambetta pour leur présenter le projet de réaménagement de leur rue.

H rue Victor Duruy : Quand cela va-t-il se faire?

J.J. Mirande : Cela concerne le budget 2015/2020 de l'Agglomération d'Agen (AA). Sur ce point, tous les adjoints participent aux commissions de l'AA et, en Mairie, nous suivons de très près tous ces dossiers. Nous « bataillons » pour que les projets soient pris en compte financièrement par l'AA. Nous espérons pouvoir vous faire des retours dès la prochaine réunion de quartier.

R : Il faut cependant garder à l'esprit qu'il y a des travaux dont seule l'AA a la compétence : notre rôle consiste à faire en sorte qu'elle les réalise.

H rue Albert Schweitzer : j'adresse mes félicitations au gardien du stade, mais soulève les questions de conformité des eaux pluviales, des trottoirs abîmés et abords de la Ferme où des plantations ont été abandonnées. Cela manque d'entretien. J'ai appris qu'un jardin pédagogique allait être installé, va-t-il être entretenu ? Quant à l'insécurité, quelle politique pratiquez-vous face à la présence djihadiste ?

R : Cellule djihadiste : à ce jour, notre ville n'a pas de problème de cet ordre. S'agissant des incivilités, je vais signer une convention avec le Procureur de la République qui me permettra de mettre en œuvre 2 actions :

- *La procédure de rappel à l'ordre* : ex : un encombrant laissé sur le trottoir, quelqu'un qui fait du bruit le dimanche, qui passe la tondeuse le dimanche. En notre nom à tous, je vais avoir le pouvoir de le rappeler à l'ordre et de l'avertir que s'il réitère une telle incivilité je lui dresse une contravention et que j'en informe le Procureur de la République.

- *La procédure de transaction pénale* : quelqu'un qui se rend coupable de dégradation sur le patrimoine. Je vais avoir le pouvoir de le convoquer et de lui dire « je fais réparer et je vous envoie la facture ou bien vous acceptez de travailler durant 4 jours pour la Commune. Si vous n'acceptez pas cette transaction, je porte immédiatement plainte et vous serez poursuivi. ». Les incivilités empoisonnent la vie au quotidien, il existe des moyens adaptés pour les combattre : il faut les utiliser. 4 maires du département ont déjà signé une telle convention avec le Procureur de la République. Nous serons la cinquième Commune.

Intervention P. Lavallart : au titre du développement durable, nous souhaitons en effet créer un jardin pédagogique avec le concours d'un apiculteur. Des plantations seront réalisées, accompagnées par un agent de la collectivité. Mieux que des jardinières, cela sera un lieu ouvert à tout le monde. Un lieu pédagogique où 4 ruches seront également installées. Ce site, qui sera entretenu par les services municipaux, sera fermé la nuit.

H : Pour faire des économies, il serait utile que Le Passage groupe ses achats avec d'autres communes. D'autre part, la rue Albert Schweitzer est encombrée d'un coffre de la Poste.

R : Vous avez raison. Nous avons d'ores et déjà mis en œuvre votre idée de groupement d'achats pour les achats d'énergie (gaz et électricité). Pour ce qui concerne le coffre de la Poste situé rue Albert Schweitzer, il sera déplacé fin mars.

H avenue Kennedy : Je fais le trajet de l'école F. Buisson vers l'école de musique à pied. Les véhicules passent sur le parking de l'avenue des Pyrénées (boulangerie), aux feux tricolores les voitures sont garées sur le trottoir. Avenue Kennedy, il n'y a pas de trottoir suffisant. De plus, la sortie de la rue Paul Doumer est trop large ; il y faudrait plus de trottoirs. Rue Lacordaire les containers laissés sur le trottoir sont dangereux pour les enfants. Devant l'entreprise Otis, les voitures sont garées sur le stop de la rue Kennedy, qui débouche sur la rue du Trech.

R : Vos observations méritent vraiment que nous demandions aux Services Techniques de faire eux-mêmes le trajet que vous décrivez avec précision afin de prendre note des améliorations à apporter.

H rue Paul Langevin : Les trottoirs et la rue sont littéralement défoncés. En plus, les voitures arrivent très vite dans le sens interdit alors que les enfants sont là. En bordure de la cour d'école, le grillage est complètement détérioré et j'ai peur qu'un enfant se blesse. Il faut faire quelque chose. De plus, lors de gros orages, les égouts débordent.

Intervention J.J. Mirande : Tout d'abord je tiens à remercier M. Pignon pour ses observations : en la matière, il se montre aussi efficace qu'il l'était dans la gestion du collège. Rue Paul Langevin, l'assainissement est intimement lié aux travaux à réaliser rue Victor Duruy. Quant au grillage, la réparation est prévue normalement pendant les vacances de février.

H : Les poteaux sur les trottoirs gênent le passage des mamans avec des poussettes.

R : Il ne faut pas se cacher que nous ne pourrions pas réaliser tous les travaux nécessaires, car nous avons des contraintes financières. Mais nous vous proposerons, tout au long du mandat de notre équipe, de décider ensemble des priorités.

H : Les personnes à mobilité réduite (PMR) ne peuvent descendre des bus.

R : Les abris de bus ne sont effectivement pas adaptés pour la descente des PMR. Il est prévu dans le Plan d'Aménagement des Voiries et des espaces publics (PAV) de traiter les abris de bus. C'est une problématique qui entre dans le plan de circulation de l'AA, qui va être modifié.

H : La traversée au niveau de Burges n'est pas adaptée aux contraintes de sécurité.

Intervention J.J. Mirande : il faut être très clair, ce qui a été fait il y a quelques années n'a pas respecté les normes en matière d'accessibilité.

R : Toutes les collectivités ont l'obligation, à terme, de mettre en conformité l'ensemble des établissements recevant du public. Dès septembre prochain, la Commune devra présenter à la Préfecture, un plan détaillé de mise en conformité, avec un échéancier des dates d'interventions. Mais avant cela, nous devons attendre l'adoption du plan de circulation des transports de l'AA. Sur le plan national cette mise en conformité représenterait 15 milliards d'euros.

H : La rue Paul Langevin en sens interdit est prise régulièrement à contre sens ; la Police Municipale est présente mais cela ne suffit pas.

Intervention H. Zekhnini : Les parents d'élèves ont été informés par un mot écrit dans le cahier des enfants.

R : Visiblement cela ne suffit pas, une intervention de la Police Municipale avec verbalisation si nécessaire est à prévoir ainsi qu'une nouvelle information des parents dans les carnets scolaires. Visiblement, nous sommes d'accord : il y a des règles de savoir-vivre à respecter, qui concernent tout le monde. Il faut déjà que les parents qui sont présents ce soir passent le mot.

Intervention P. Lavallart : Cela revient régulièrement en conseil d'école. Cette situation fait prendre des risques aux enfants et pose un problème de sécurité.

R : Dans le Passage Actu, la réglementation sur le bruit a été rappelée, à la suite de la demande formulée par les personnes présentes à la réunion de Ganet. De la même façon, dans un prochain Passage Actu nous conduirons, si vous en êtes d'accord, une action de prévention et de mise en garde sur les problématiques routières avant de passer aux sanctions.

H : Devant la boulangerie les voitures sont garées sur le passage piéton.

H : Avenue des Pyrénées la vitesse des véhicules est excessive, surtout celle des camions. Les panneaux de limitation de vitesse ne sont pas assez nombreux. Les arrêts minutes font l'objet de stationnement longue durée. Il serait souhaitable de bien les matérialiser. Il serait également souhaitable de matérialiser l'interdiction de doubler.

H : Il faudrait également embellir l'avenue.

R : Je partage votre avis : il faut donner à cette voie l'aspect d'une rue et ne pas lui laisser cet aspect presque autoroutier. Nous avons entrepris des négociations avec le Conseil Départemental pour recalibrer cette voie.

H Les Hauts de Garonne : Il faudrait enlever les bancs du boulo-drome. En contre-bas des Hauts-de-Garonne il existe une ruine qui n'est pas protégée et dont les alentours accueillent des plans de cannabis. Où en est le projet de remplacement de la médiathèque de ce quartier par une ludothèque ?

R : Nous ferons inspecter ce site par la Police Municipale pour constater cette forme « d'agriculture » et le squat que vous signalez.

Intervention de D. Meynard : La bibliothèque a été à l'abandon pendant plusieurs années. Le local a été aménagé pour abriter des associations, notamment pour permettre à « Atout Jeux » de stocker et préparer ses jeux pour les écoles. Il y a un projet d'installation d'une ludothèque dans ces locaux, mais nous n'en sommes encore qu'au stade de la réflexion.

H : La bibliothèque existe et il y a une section qui peut repartir. Les résidents des Hauts de Garonne ont sollicité les deux maires précédents pour des problèmes, à ce jour, non résolus. Je vous ferai un courrier en ce sens.

R : Au moment où la bibliothèque des Hauts de Garonne fonctionnait nous n'avions pas la Médiathèque. Aujourd'hui, une bibliothèque digne de ce nom ne propose pas une offre de 100 ou 300 livres (comme le faisaient fort heureusement les bénévoles des Hauts de Garonne lorsqu'il n'existait aucune bibliothèque dans la Commune). Aujourd'hui, une médiathèque comme la nôtre doit proposer un fonds de plusieurs milliers d'ouvrages, constamment renouvelé et mis à jour. Le pari que l'on fait actuellement consiste plutôt à doter le quartier d'un local associatif permettant d'accueillir plusieurs associations. Notre Commune compte un grand nombre d'associations qui souffrent d'un déficit de locaux. Travaillons pour convaincre les associations de mutualiser les moyens : notre ville compte plus de 80 associations et les locaux sont à mettre en commun.

H rue Jasmin : J'ai failli me faire renverser en allant au parc de Passeligne à vélo. Il serait bien que l'on ait un accès sécurisé. Un aménagement des 2 ronds-points de Beauregard est-il envisagé ?

R : Passeligne est une réalisation communautaire dont il faut – vous avez raison – sécuriser les accès en développant en particulier les « déplacements doux », en accord avec le Président de l'AA. Il existe des solutions qui permettraient de sécuriser la traversée par le pont de Pierre et de relier également la voie verte à Passeligne. L'Agglomération d'Agen nous a demandé nos priorités en matière d'investissements et cette piste cyclable en est une.

H Rochebrune : Nous vivons de vrais problèmes liés aux poubelles mal placées et également renversées, ce qui entraîne un état sanitaire déplorable.

R : Des aménagements sont effectivement nécessaires. L'Agglomération, dont la collecte des ordures ménagères est une des compétences majeures mène une réflexion sur l'organisation du ramassage des ordures ménagères. Ce plan sera revu à la baisse mais à Rochebrune des problèmes d'insalubrité existent. Je vais faire constater cet état par les Services Techniques et saisir le bailleur social.

H : Pas de marquage des places de stationnement.

R : Nous allons nous préoccuper de voir à qui appartient le parking et à qui incombe cette signalétique effectivement indispensable.

Intervention J.J. Mirande : Nous avons rencontré l'Agglomération pour le projet de containers enterrés. Un travail est également mené pour étudier le déplacement de certains containers existants, mais il faut savoir que cela a un coût. Quoi qu'il en soit, nous avons la volonté de rendre les points de collecte plus agréables à l'œil et plus pratiques à l'usage.

R : On pourra prendre l'exemple de Ganet, où il existe des containers semi-enterrés. Mais il nous faudra veiller à ce que les ordures ne soient pas déposées à côté. Si c'est le cas, nous nous engageons à faire intervenir la Police Municipale.

H : Je suis revenu au Passage depuis 2013. J'habite le bloc « fuchsia » à Tounis et les containers n'ont jamais été nettoyés. C'est horrible. On tombe sur les poubelles en rentrant chez soi.

R : Nous allons demander à Habitays de faire en sorte que les poubelles soient isolées.

Fin de la réunion : 22h20

"DOLMAYRAC - HAUT DE GARONNE - TOUNIS - ROCHEBRUNE"

Mercredi 11 mai 2016 – 20 heures – Cantine, école Ferdinand BUISSON.



Adjoints présents :

- BARAILLES Brigitte, 1^{re} Adjointe, Personnel -Etat Civil - Petite Enfance
- MIRANDE Jean-Jacques, Adjoint, Travaux – Habitat – Urbanisme – Déplacements
- MEYNARD Daniel, Adjoint, Association et Politique culturelle
- LOUBRIAT Anne, Adjointe, Environnement

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire :

Je vous remercie d'être venus si nombreux à cette nouvelle réunion de quartier. Tous les 6 mois, nous faisons ensemble un point sur la vie du quartier. Je vous rappelle également que je reçois sans rendez-vous, à la Mairie, tous les mercredis de 10h à 12 heures. Ce soir, je vous propose de scinder la réunion en deux parties. La première nous donnera l'occasion de vous présenter M. Correia, responsable de la collecte des déchets au sein de l'Agglomération d'Agen (AA). Je vous précise qu'il s'agit d'un agent des services de l'AA et qu'à ce titre il ne doit, bien entendu, pas être tenu pour responsable des décisions de changements dans le service de collecte prises par le Président de l'Agglomération. Sa tâche n'est pas aisée : il est donc avec nous ce soir pour répondre à toutes vos questions.

La seconde partie nous permettra d'aborder les points soulevés lors de notre dernière rencontre. Ce qui est en court, ce qui a été réalisé et ce qui va l'être.

Plusieurs élus sont également présents dans la salle ce soir : Rodophe Pontens, Marie-Thérèse Fouquet et Jean-Edouard Lys mais également Martine Giroto et Christian Jacq. Je laisse la parole à M. Correia et vous propose de lever la séance à 22 heures pour nous permettre de continuer à échanger autour d'un pot convivial.

20H20 – Intervention de Mr CORREIA

21H - RETOUR SUR LES POINTS ABORDES LORS DE LA REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2015

SECURITE ROUTIERE

Où en est la sécurisation de la rue Paul Doumer ?

M : un projet de carrefour a été retravaillé. Une signalétique et un balisage ont été mis en place. Une réunion est à organiser avec l'ensemble des riverains pour la mise en place définitive de l'aménagement.

JJ Mirande : l'idée c'est de rencontrer les riverains pour finaliser la méthode choisie. Leur avis est pris en compte et c'est l'intérêt collectif qui est privilégié. Le marquage au sol est provisoire.

H : il existe des problèmes de stationnement dans la rue.

JJ Mirande : oui mais ça fonctionne quand la réglementation est respectée.

H : le problème c'est le non-respect du code de la route.

M : Vous avez raison... c'est le domaine d'intervention de MT Fouquet, Conseillère municipale déléguée à la Tranquillité publique qui travaille avec la Police municipale afin que soient sanctionnés les stationnements gênants.

Pour ce qui concerne ces stationnements gênants, la solution mise en œuvre consiste à faire intervenir la Police municipale, tout d'abord dans une démarche de prévention, puis dans une démarche de sanction. Si vous souhaitez que les contrevenants soient sanctionnés sans avertissement préalable, je suis prêt à le faire si vous en êtes d'accord.

La majorité des personnes présentes répond affirmativement.

Rue de la Benazie

H : nous rencontrons un problème identique. C'est toujours les mêmes véhicules qui stationnent.

JJ Mirande : nous travaillons sur un projet différent qui prend en compte la zone piétonne.

H : en plus le stop de la voie sur berge n'est pas respecté.

M : c'est noté, nous allons y faire intervenir la Police municipale.

H : dans le même coin, il y a des objets métalliques qui dépassent des poubelles.

M : tous les jeudis matin, nous réunissons le service de la Police municipale pour faire le point. Ce point sera évoqué demain.

Avenue Kennedy

H : j'habite avenue Kennedy, j'ai trois solutions pour sortir de chez moi : 1/ le feu du "Lavandin" mais le capteur ne fonctionne pas.

JJ Mirande : nous sommes au courant mais ce domaine d'intervention est de la compétence de l'AA. Les services sont déjà intervenus auprès d'elle mais, visiblement, il demeure une rupture du fonctionnement du système.

H : c'est souvent que cela ne marche pas.

JJ Mirande : c'est bien noté

2/ le feu de l'UPSA, mais quand il passe au vert, les voitures qui viennent de Beauregard grillent le feu rouge.

3/ c'est de passer par le rue Paul Doumer et là, les voitures sont mal stationnées.

M : je vais demander à la Police municipale d'effectuer des contrôles Avenue des Pyrénées.

Avenue des Pyrénées

H : que comptez-vous faire pour la vitesse excessive?

M : depuis notre dernière réunion, nous avons demandé à l'AA d'installer un feu récompense.

JJ Mirande : il devait être installé fin 2015, puis début 2016 cela fait trois fois que l'on nous donne des dates différentes. Aux dernières nouvelles, il devrait être mis en place avant les congés d'été.

M : j'ai demandé un renforcement des contrôles de la Police nationale pour

sanctionner les conducteurs qui passent au feu rouge. Il faut faire quelques exemples.

H : vous aurez des surprises.

M : vous avez tout à fait raison. Exemple : les habitants d'un lotissement de la Commune se plaignaient de la vitesse excessive. Nous avons mis en place des contrôles : les 7 voitures verbalisées parce qu'elles circulaient à plus de 50km/h étaient conduites par... des habitants du lotissement.

H : en face de l'Univers du bois, il y a un feu pour les vélos qui reste toujours allumé, il ne sert à rien.

M : pourquoi ne sert-il à rien ?

H : il est placé après le feu et après le passage piéton.

M : effectivement, il y a un problème de synchronisation. C'est noté.

H : pour réduire la vitesse des voitures qui viennent de Layrac par la RN 21, ne peut-on mettre en place une chicane ? Rue du Trech, en face de chez le dentiste, il n'y a pas de trottoir alors qu'il y a la présence d'un passage clouté pour rejoindre le trottoir. Aucune visibilité en face de la rue Kennedy. De plus, le week-end le trottoir du dentiste est occupé par le stationnement de voitures et les piétons n'ont plus du tout de trottoir. Peut-on envisager la mise en place de piquets ? Le parking de la Ferme d'Estrades est toujours vide.

M : Merci pour toutes ces informations. C'est noté.

Avenue de la Marne

H : je travaille avenue de la Marne, les voitures se garent devant les passages cloutés, la Police municipale passe mais ne fait rien, c'est inacceptable. Tous les midis et les samedis idem sur la place handicapée.

M : je comprends votre amertume pour les places handicapées. Dernièrement, la Police municipale a dressé trois procès-verbaux. Nous allons faire en sorte qu'ils interviennent plus régulièrement. Vous avez raison pour les passages protégés, nous allons faire le nécessaire.

Logements-foyer de Burges : sécurisation de la traversée de la voie

H : à la sortie du logements-foyer de Burges, nous avons du mal à traverser. Les voitures qui viennent de Layrac et le mauvais stationnement des véhicules gênent la traversée des piétons.

M : une étude de réaménagement du carrefour est en cours. Elle est complexe et exige un accord technique du Conseil Départemental. Une programmation est envisagée sur l'exercice budgétaire 2017/2018.

JJ Mirande : votre remarque est judicieuse. Nous sommes en présence d'une route départementale. Un dossier est prêt qui prend en compte la sécurisation de l'axe "rond-point de Beauregard-Le Lavandin". Les services municipaux ont travaillé sur le projet : mise en place de "haricots", rétrécissement de la voie pour couper la vitesse, interdiction de stationner sur la rue Jean Jaurès mais cela se fera plutôt en 2017. Nous allons faire des tests afin de faciliter le passage des piétons notamment de la résidence Tounis vers les commerces.

M : ce projet répond également à la problématique de la sortie de Burges.

Stationnement rue Pierre Loti et rue Paul Langevin

H : le sens interdit est pris régulièrement à contre sens, la Police municipale est présente mais cela ne suffit pas.

M : des patrouilles de surveillance sont effectuées par la Police municipale. Par ailleurs, l'ouverture de l'impasse Paul Langevin vers l'avenue des Pyrénées pourrait peut-être être envisagée.

JJ Mirande : L'idée consisterait à ouvrir l'impasse pour la transformer en rue et

déboucher sur le parking. Cela éviterait les manœuvres qui ont lieu actuellement dans l'impasse. Quoi qu'il en soit, vous serez informés de l'avancement du projet.

M : il n'y a pas de solution idéale, il faut tester.

H : *rue Paul Langevin, il y avait deux panneaux "sens interdit, sauf riverains" maintenant il y a un panneau "voie sans issue".*

JJ Mirande : les panneaux "sens interdit" sont non conformes au Code de la route. C'est pourquoi les services les ont déposés.

H : *il faudrait que la directrice de l'école sensibilise à nouveau les parents d'élèves sur ce problème.*

JJ Mirande : lors des conseils d'école cela a été également discuté mais la situation n'évolue pas. Nous devons donc imaginer autre chose.

H : *ce problème existe depuis 30 ans, c'est les parents d'élèves qui créent cette situation, c'est minable.*

M : vous avez raison, le message via le conseil d'école ne passe pas.

Sécurisation de l'avenue des Pyrénées, (1^{re} tranche : section giratoire de Beauregard/entrée Laboratoires UPSA) :

M : le projet doit être présenté avant cet été au conseil départemental. Si nous avons leur accord, des travaux devraient démarrer dans le courant de l'automne. L'implantation de places réservées aux personnes handicapées est à l'étude, côté « commerces ».

H : *je connais le Maire d'Agen et je suis un ancien cycliste. J'emprunte souvent l'avenue des Pyrénées jusqu'au rond-point de Beauregard : il n'existe rien pour les cyclistes et rien n'est prévu mais il ne me répond pas. Mais de son côté ça existe. Pour la LGV c'est pareil, pas de réponse.*

M : nous relayerons une nouvelle fois ce problème.

H : *espace vert de Passeligne : il est impossible de s'y rendre à vélo surtout avec les enfants.*

M : vous prêchez des convaincus, des aménagements existent mais sont surtout accessibles pour les Agenais. Nous devons réfléchir à des aménagements permettant de se promener au Passage d'Agen.

Rue Victor Duruy : projet d'élargissement de la voie entre la rue Camille St Saëns et l'avenue des Pyrénées.

M : une mission d'assistance a été confiée à la SEM 47 pour aider la Commune à négocier l'achat des parcelles manquantes pour réaliser ce projet.

H : *présence de trous sur les trottoirs.*

JJ Mirande : vous le savez : en raison du coût de la réfection des trottoirs et de la longueur considérable de ceux-ci dans la commune (113 km) nous devons limiter les interventions des services aux situations de danger causé par le mauvais état du trottoir. J'attire votre attention sur le fait que les trottoirs ne sont pas faits pour garer les véhicules. Les habitants qui disposent d'un garage ou d'une place de midi, doivent les utiliser, pour la sécurité des piétons.

Travaux rue Victor Duruy

M : la troisième tranche des travaux d'aménagement de la rue Victor Duruy, section comprise entre la rue Théophile de Viau et la rue Camille Saint Saëns, est inscrite au programme pluriannuel d'investissement de l'AA 2016/2020. Les études sont en cours au niveau de l'AA pour les réseaux et au SDEE pour l'enfouissement des fils électriques et du téléphone. La participation pour ces travaux sera à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

Visibilité parking rue Lavinal

M : les arbustes ont été taillés au droit des passages piétons.

H : *l'année dernière, c'est moi qui ai taillé l'arbuste près de chez moi, et pas les services techniques...*

M : ce n'est pas normal, effectivement. Si vous voulez bien, nous en parlerons ensemble après la réunion.

Résidence Tounis

H : *aucune visibilité, en sortant à gauche (sortie sur la rue V. Duruy), en raison de la présence de haies débordantes.*

M : la demande sera spécifiquement traitée dans le cadre de la 3^e tranche des travaux de réhabilitation de la rue Victor Duruy que doit engager l'AA en 2017.

H : *Les Hauts de Garonne : le stationnement se fait également sur la rue.*

M : il faut prendre en compte le fait que, si le stationnement sur les trottoirs est interdit, il est toléré sur la chaussée par le code de la route tant que le véhicule ne gêne pas la visibilité.

Résidence Rochebrune : pas de marquage au sol au niveau du 95.

JJ Mirande : l'entreprise est en train d'intervenir.

TRANQUILLITE PUBLIQUE

Désenclavement Tounis-Rochebrune :

M : la maison est démolie. Les travaux de réalisation de la voie sont en cours. L'ouverture est prévue avant l'été.

JJ Mirande je précise que le tracé, au sol, de la nouvelle voie est réalisé. Auparavant, nous avons rencontré les riverains. La rue est sinueuse et étroite pour éviter la vitesse excessive. Une zone piétonne et une zone paysagée est prévue, des stationnements jusqu'aux entrées des résidences Tounis /Rochebrune.

H : *c'est une voie en sens unique ou à double sens ?*

JJ Mirande : à double sens.

M : nous ne sommes pas en présence d'une voie qui permettra un quelconque contournement. L'objectif est de sécuriser le site des deux résidences en l'ouvrant

sur le quartier. Le Directeur départemental de la sécurité publique est convaincu que les pratiques de trafic vont se déplacer.

H : *vous y croyez ?*

M : je fais confiance aux spécialistes. Nous pourrions le mesurer lorsque les aménagements seront terminés.

H : *vous pensez que cela va changer ?*

M : je le crois en effet, si on accompagne l'opération d'une présence policière. Ce qui est certain, c'est qu'une résidence en « cul de sac », cela ne se fait plus.

H : *c'est vrai, nous constatons en effet que la Police et les Douanes passent maintenant dans le secteur.*

M : nous avons également rencontré les Douanes.

H : *cette nouvelle voie en double-sens n'engendrera pas plus de circulation ? Comment pouvez-vous en être si sûr ?*

JJ Mirande : j'ai réagi comme vous la première fois lorsque j'ai pris connaissance du projet. Concrètement ceux qui vont utiliser cette nouvelle voie, ce sont les habitants de Rochebrune. Quel serait l'intérêt d'utiliser cette rue pour d'autres véhicules ?

H : *c'est quand même la crainte que nous avons.*

M : c'est normal mais, je le répète, le problème c'est que cette cité est un « cul de sac ». Je précise que les arbres qui ont été abattus vont être remplacés.

URBANISME

Avenue Kennedy

H : *au 26 de la rue, à quelle hauteur vont être les bâtiments projetés ?*

M : Habitalys va construire des logements sociaux. Ce qui est prévu c'est de faire un bâtiment qui sera de même hauteur que les deux maisons qui se trouvent à côté, afin de respecter l'environnement existant.

H : *combien de logements ?*

M : 34 logements. Mais je vois qu'il y a parmi nous ce soir une personne qui travaille chez Habitalys... je lui passe la parole.

Habitalys : *j'habite également ce quartier. Je précise qu'Habitalys sera propriétaire le 24 mai prochain. Le projet consiste à réhabiliter la maison existante et à créer 5 logements individuels de part et d'autre de la voie, deux immeubles R+2 et sur le fond du terrain un bâtiment R+1 plus un deuxième sur l'arrière. Comme il a été dit par M. le Maire, le projet sera en harmonie avec le bâti du quartier.*

H : *les gens vont se garer où ?*

M : il y a obligation de prévoir les stationnements nécessaires aux logements.

Habitalys : *c'est ce que nous avons fait dans le cadre de l'opération réalisée avenue Paul Bême, les stationnements se font à l'intérieur de la résidence.*

Rue Lavinal

H : *un immeuble de 8 mètres de hauteur se construit et les logements domineront les jardins des maisons attenantes. La qualité de vie s'en trouve bouleversée et les cèdres ont été coupés.*

JJ Mirande : pour les cèdres, ils sont de toutes les façons amenés à disparaître car ils sont malades. En ce qui concerne le parc, il appartient à la Commune et restera la propriété de la Commune.

Mais vu les zones inconstructibles présentes sur la Commune, les moindres parcelles constructibles sont exploitées dans le respect de la réglementation.

Rue Corvisart :

M : l'incorporation dans le domaine public communal a eu lieu en fin d'année 2015.

VOIRIE

H : *avenue Kennedy (29), un avaloir menace de s'effondrer. Je l'ai signalé le 11/04/16 en Mairie. L'AA est passée et les travaux seront fait en fonction du budget, m'a-t-on dit, mais cela est dangereux.*

M : nous allons relayer votre information auprès de l'AA.

H : *en face du 29, l'avaloir est également en très mauvais état. J'ai pris des photos.*

M : nous allons faire passer l'AA et nous gardons vos photos.

INSALUBITE

Résidence Rochebrune : problèmes liés aux poubelles.

M : c'est au bailleur social de mettre en œuvre un local de stockage des déchets. Habitalys a été à nouveau saisi.

H : *je reconnais que des efforts ont été faits.*

Résidence Tounis :

H : *les containers n'ont jamais été nettoyés.*

M : nous allons demander à nouveau à Habitalys.

Fin de la réunion : 22h20